

VILLE DE VILLERS-SUR-MER
COMITÉ DE RÉFLEXION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
Compte rendu n°24 de la réunion du 10 décembre 2011

Étaient présents :

Catherine Vincent, Maire-adjoint à l'urbanisme, animatrice du Comité,
Marie Ayrault, Bernard Boissière, Ioana Macker, Louise Sirakian, Alain Tissot, , Nina Wolmark.

Excusés : Maryse Fuchs, Colette Guillem, Sylvie Goguet, Jean-Claude Vauxion

1. Compte rendu n°23 de la réunion du 8 novembre 2011

Les participants au Comité présents approuvent ce C.R.

2. Que deviennent les bisons du marais ?

Bernard Boissière s'inquiète du devenir de ces animaux qui ont été évacués du marais mais qui restent la propriété de la ville, qui conserve donc la responsabilité de leurs conditions de vie. Il réclame la publication périodique d'un « bulletin de santé » avec photos actualisées.

Catherine Vincent proposera à M. le Maire une telle insertion annuelle dans la « Lettre de Villers ».

3. Budget pour les actions du Comité

Nina Wolmark suggère l'octroi d'un budget permettant par exemple de diffuser rapidement une information sur des phénomènes nuisibles et/ou proliférants (mérule, renouée du Japon, etc...)

Catherine Vincent précise que le Comité ne peut pas recevoir de fonds car, informel, il ne constitue pas une entité juridique.

Il conviendrait donc de contourner l'obstacle en demandant à la Mairie l'ouverture d'un budget destiné à la prévention et à l'information.

En attendant, il est suggéré de provoquer sans attendre une nouvelle parution des précédentes mises en garde dans la « Lettre de Villers » et d'écrire aux professionnels du jardinage pour les sensibiliser (et par là même leurs clients) au développement durable.

4. Implication relative des élus dans la démarche du Comité ?

Les participants s'inquiètent de l'apparente indifférence des élus (autres que Catherine Vincent) à leurs travaux, depuis sa création **à leur initiative** en 2008.

Ils regrettent, par exemple, que l'existence même du Comité n'ait pas été évoquée lors de la longue intervention de M. le Maire à la dernière A.G. des Propriétaires de Villers.

Les participants réitèrent donc leur invitation aux élus de participer de temps à autre à leurs réunions mensuelles (ou à des réunions spéciales à des horaires qui leur conviendraient mieux). Nina Wolmark suggère des formules plus festives : repas, apéritif, ou autre formule plus motivante.

Catherine Vincent relaiera cette invitation auprès de ses collègues du Conseil Municipal.

5. Danger potentiel provoqué par le mauvais état d'un mur en limite du domaine public

Rappel : L'attention de Catherine Vincent a été attirée en octobre dernier sur l'état inquiétant d'un mur de clôture formant soutènement, rue des Bosquets.

Celle-ci s'est rendue sur les lieux avec les services techniques, est a conclu que cela n'était pas grave au point de devoir enclencher des mesures d'urgence. La Ville a néanmoins écrit au propriétaire pour l'inciter à la vigilance.

6. Rejets d'effluents nauséabonds rue Koechlin

Ils avaient déjà été signalés par Marie Ayrault lors d'une réunion précédente. Catherine Vincent y est passée, mais n'a rien vu d'anormal. Comme il semble qu'il y ait un malentendu sur l'emplacement exact, il est convenu qu'elles se retrouveront sur place prochainement.

7. Urbanisme (suite à la tempête Xynthia)

Suite aux interprétations contradictoires des textes relatifs aux nouvelles zones dites « de submersion marine » rapportées le mois dernier par Ioana George Macker, Catherine Vincent rappelle qu'en tout état de cause M. le Maire garde la responsabilité des permis de construire, et indique qu'il refusera tout PC d'extension dans cette zone.

Après discussion, Catherine Vincent admet que les demandes de PC portant sur certaines formes d'extensions améliorant la sécurité des habitants en cas d'inondation (surélévations par exemple) seront examinées au cas par cas, sans rejet systématique.

8. Problèmes relatifs au marais

Bernard Boissière signale divers points relatifs au marais qui, selon lui, posent problème, entre autres :

- Clôture de l'enclos à ânes inefficace,
- Évaluation du trappage des ragondins
- Gestion de la mare à gabions

Catherine Vincent propose à Bernard Boissière un rendez-vous sur place le 12 janvier à 10h30 pour faire le point sur ces problèmes et les suites éventuelles.

9. Prolifération des chats dans Villers

Marie Ayrault s'indigne de l'article paru sur le sujet dans le « Pays d'Auge » du 25 novembre, et met en cause l'intervention de Maryse Fuchs.

L'article concerné circule entre les participants.

Vu l'heure tardive, Alain Tissot n'a pu lire aux participants le mail explicatif de Maryse Fuchs (lequel a néanmoins été communiqué, en aparté, à Marie Ayrault) et le reproduit donc ci-après *in extenso* :

« Bonjour à vous, chers Amis,

« Étant absente le samedi 10 décembre (pour cause de Chausey/oiseaux, dès demain lundi 5), je vous remercie :

« 1 de m'excuser auprès des membres présents ;

« 2 de diffuser la PJ auprès d'eux (Pays d'Auge du 25.11.2011), premier volet de l'article que nous (comité) consacrons au pb "prolifération chats", tout en "arrondissant" les angles auprès de Marie Ayrault - si elle est présente - en lui disant que la journaliste a "fait semblant" d'une interview et a cité mon prénom, alors que, bien sûr, je n'avais rien demandé de tel !

Au tél. (répondeur), je l'ai dit à Annie Mathieu en lui précisant que c'était Marie qui était à l'origine de cet article et que ma contribution se limitait à "feu" mon métier = ghostwriter..., et en la remerciant de la qualité de son article eu égard à la place dont elle disposait.

Sachez que Françoise MOISY, Vice-présidente de l'École du Chat de Trouville-Hennequerville a trouvé l'article tout à fait ok pour le bénéfice des chats (mail à dispo, le cas échéant).

Le second volet de parution sera la diffusion dans La Lettre de Villers de janvier : wait & see.

« 3 Il semblerait cohérent (suite aux articles parus in OF + Pd'A + LV de janvier) que nous propositions (nous = comité) à la Municipalité de Villers de voter une subvention à l'École du Chat de T-H (à l'instar de ce que nous faisons pour la Dame Blanche = 100 €, mais... un chouia petit plus, peut-être) pour "services rendus". Question de cohérence.

Marie Ayrault remet à Catherine Vincent la version finale de son article et les photos qui l'accompagnent.

10. Programme de réflexions pour l'année à venir

Rappel : Catherine Vincent demande à tous les participants (**y compris aux destinataires des comptes-rendus ne pouvant être régulièrement présents aux réunions**) de proposer des thèmes de réflexion pour nos prochaines séances de travail. Ils peuvent être choisis par exemple dans ceux retenus par l'« Agenda 21 » du Pays d'Auge (voir le site www.pays-auge.fr).

Ioana George Macker propose de réfléchir à une sensibilisation à la valeur du patrimoine immobilier et architectural de Villers, sous le double aspect

- de sa sauvegarde (voir plus haut la nécessité de mettre en garde de façon répétée contre la méréule)
- de sa mise en valeur qualitative.

Pour ce dernier point, elle suggère d'exploiter, selon des modalités à définir (livre, exposition, etc), les excellentes fiches rédigées par Mme Popescu, historienne, sur le patrimoine architectural de Villers. Ces fiches constituent en effet une somme de renseignements précieux et actuellement inexploités.

Catherine Vincent signale que ces fiches sont très techniques et manquent d'illustrations, ce qui les rend peu accessibles au grand public. La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) devait se charger du volet photos de ce travail, mais cette démarche est actuellement en souffrance pour manque de crédits (ou de motivation ?).

Les participants demandent que la DRAC soit relancée sur ce point précis, de façon à lever le blocage et permettre la diffusion de ce travail important et rendu ainsi accessible au public le plus large, pour le sensibiliser à la valorisation de notre patrimoine.

Catherine Vincent relancera la DRAC, et rappelle qu'actuellement ces fiches sont librement consultables en mairie dans leur état actuel.

11. Prochaines réunions

Le mardi 10 janvier 2012 à 20h30

Puis le samedi 11 février à 17h30 et le mardi 6 mars à 20h30, toujours au « Villare ».

12. La séance est levée à 19h00.

OOOOOOOOOOOOOOOO